

De: herve.fittespucheu <herve.fittespucheu@sfr.fr>
Envoyé: vendredi 19 septembre 2025 23:29
À: Enquete publique PLUI
Objet: À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.
Pièces jointes: CamScanner 19-09-2025 22.54.pdf

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Pour faire suite à notre entrevue, je me permets de vous faire suivre les pièces jointes concernant ma demande d'alignement avec le bâti existant de mes 2 parcelles en zone constructible, car il m'est difficile en étant exploitant de pouvoir les travailler malgré les normes environnementales de 5 m de part et d'autre sans créer de tension avec les habitations toutes proches.

Chaque approche avec du matériel agricole et source de tension et de questionnement, ce que je comprends, car étant viticulteur et coopérateur de la cave de Gan, ce n'est pas une zone tampon de quelques mètres avec ses habitations qui protège contre les risques encourus.

Nous avons eu des sensibilisations à ce sujet.

Si jamais ma demande devait être refusée je souhaiterais connaître les solutions qui pourraient m'être proposées concernant les deux zones en pointillés sur les plans.

En espérant avoir réussi à vous interpellier sur ma problématique, veuillez agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations

Fittes-Pucheu Hervé

Henri F. Hés-Puchat
 352 route des cabanoux
 64360 Cuqueron.

A Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Propriétaire de 2 terrains sur la commune de Monreux cadastrés CM 273/272/262 pour le premier lot et cadastrés CN 506/409/404/354/258 pour le deuxième lot, je souhaiterais dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal les faire intégrer à la zone constructible limitrophe tout en respectant l'alignement existant.

En effet, mes parcelles correspondent aux objectifs du PLU concernant l'étalement urbain, et le renforcement de l'urbanisation existante, car ces derniers représentent en ce moment "des dents creues" par rapport au paysage existant. Voir documents joints.

Ces terrains sont de plus entièrement dotés par une voirie existante, bordés par les réseaux électrique téléphonique et équipé du réseau d'eau potable avec mon compteur personnel déjà en place et la bonie du réseau incendie à proximité.

Etant moi-même viticulteur et coopérateur de la cave de Gan, il m'est impossible et inconcevable avec les normes sanitaires actuelles de pouvoir les

exploiter jusqu'à proximité des habitations existantes
sans mettre en danger les riverains avec les différents
produits contre l'écoulement et le m. Polier ou même les
désherbants à base de glyphosate ou autres molécules.
Mon approche avec du matériel agricole a toujours été
douce de tension avec les habitants immédiats.

En attendant une réponse favorable de votre part,
Veuillez agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.





